

Marche à suivre
lors de la
construction d'un abri PCi
contenant des
places protégées publiques

1. Phase de définition ou d'avant-projet:

La commune écrit une lettre d'intention au SSCM avec:

- L'intention de construire un abri;
- Un plan d'avant-projet de l'abri;
- La répartition places privées / places publiques le cas échéant;
- Une feuille de calcul détaillée montrant le prix du volume prévu sans abri sur une colonne et une deuxième colonne avec les plus-values dues à l'abri. Ne sont pris en compte que les montants nécessaires à transformer un volume planifié en abri PCi aux normes fédérales;
- Les calculs de l'ingénieur sont vérifiés par l'ingénieur-conseil cantonal.

2. Le SSCM prend position par écrit et demande une adaptation du projet ou l'approuve sous la forme reçue et s'engage pour le montant excédant la capacité financière du CCR de la commune, le cas échéant, jusqu'à concurrence d'un taux de couverture maximal de 100%.
Le document «Demande de participation financière» est joint à la réponse.

3. Une fois le projet approuvé, les travaux sont effectués et la participation financière du SSCM est versée:
 - Après la déclaration de conformité de l'abri par le SSCM;
 - Après l'établissement de la servitude d'utilisation et de passage dans le cas de places protégées publiques dans un abri privé (inscription au cadastre).

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20011872/index.html>
- Ordonnance sur la protection civile (OPCi)
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20032160/index.html>
- Commentaires concernant la partie liée aux constructions de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) ainsi que de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi)
http://www.babs.admin.ch/content/babs-internet/fr/publikservice/downloads/unterlagen-schutzbauten/_jcr_content/contentPar/accordion/accordionItems/weisung-en/accordionPar/downloadlist/downloadItems/308_1462796633948.download/erl2015bzgzsivr.pdf
- Instructions techniques fédérales
<http://www.babs.admin.ch/fr/publikservice/downloads/unterlagen-schutzbauten.html>